Manaiana la Dinastana
Monsieur le Directeur
A
Le
Le

Monsieur le Directeur,

1/1

Conformément à l'accord de salaires du 19 février 2008, qui stipule :

## « Déploiement de la poly compétence

La Direction s'engage à continuer d'appliquer le déploiement de la poly compétence sur l'ensemble des hypermarchés dans le cadre du dispositif testé en 2007 et présenté lors de la réunion du CCE des 23 et 24 mai 2007.

## Contrat minimum d'embauche

De plus, à compter de cette date, toute embauche d'un collaborateur dans le cadre d'un contrat de travail à temps partiel se fera sur la base minimum de 30 heures hebdomadaires avec modulation, hors contrats « étudiant » et situation individuelle spécifique.

Toutefois, avant toute embauche d'un collaborateur à temps partiel, la Direction s'engage à proposer prioritairement à tout employé à temps partiel qui en ferait la demande, la revalorisation de son volume horaire hebdomadaire selon les modalités précitées.

Les autres dispositions existant dans l'entreprise relatives aux embauches à temps complet ne sont pas modifiées. »

Je demande expressément à bénéficier de ces dispositions, à savoir passer de .... heures hebdomadaires à ..... Cette demande, si vous ne pouvez pas y répondre immédiatement, devra rester enregistrée, sans que je sois obligé de la reformuler.

Je vous remercie de votre attention.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.